

INFO-NATURE - BULLETIN D'ALERTE

<http://info.nature.free.fr/>

La renouée japonaise,
Une plante qui ne vous veut pas du bien
Version du 8 avril 2008

FRÉDÉRIC BRIDEL

La renouée japonaise, plante invasive

Le terme Renouée du Japon désigne principalement la *Fallopia japonica* (synonyme : *polygonum cuspidatum*), une plante classée par l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) dans le top-100 mondial des organismes les plus préoccupants ! Une autre plante est parfois nommée Renouée du Japon : la *Fallopia sachalinensis*. Cette espèce plus haute (trois mètres au lieu de quatre), aux feuilles plus grandes (30 cm au lieu de 15 cm) , possède par ailleurs des caractéristiques très similaires à la première : caractère invasif, mode de dissémination, dégradation du biotope d'origine.

Une fois que la plante est installée, elle empêche le développement des autres espèces, et appauvrit ainsi la flore locale.

Historique

Cette plante originaire d'Asie du Sud-Est (Chine, Taiwan, Japon) a été introduite en Europe au cours du XIXe siècle, à la fois plante ornementale, fourragère, et mellifère. Elle a commencé à être disponible dans les jardinerie françaises à partir de 1939. Elle a commencé à se propager à cette époque. Elle a aussi été introduite en Angleterre, ainsi qu'aux Etats unis. Son extension géographique est continue, on la trouve désormais dans d'autres pays d'Europe (Suisse, Belgique) ainsi qu'au Canada (liste non limitative).

Une plante colonisatrice

La renouée est une plante invasive très performante, qui a développé des stratégies propres aux plantes colonisatrices. Elle s'implante sur les terrains nus et empêche le développement des autres végétaux. Elle dispose pour cela d'une série de stratégies particulièrement efficaces :

- La croissance accélérée de ses tiges lui permet de gagner rapidement en hauteur, dépassant la plupart des plantes indigènes, y compris nombre d'arbustes
- La densité de son feuillage forme un véritable tapis végétal, qui va restreindre la pénétration de lumière et empêcher le développement des autres plantes
- Ses racines produisent des substances toxiques pour les autres végétaux
- Ses racines, qui peuvent atteindre vingt mètres de long, plongent jusqu'à trois mètres dans le sol, ce qui rend leur élimination intégrale illusoire
- La durée de vie de ses bourgeons est de dix ans, ce qui lui permet de rester « en attente » pendant un très long laps de temps.

Un végétal hautement adaptable

Les premières observations pouvaient laisser croire que la Renouée du Japon limitait son extension aux zones humides et aux sols acides des berges des canaux et rivières. Toutefois, le processus de colonisation s'effectue en deux phases, et l'aire d'extension définitive est très étendue. Dans un premier temps, elle s'implante en priorité sur des emplacements dégagés : le long des canaux et des rivières, au bords des routes et des voies ferrées, dans les terrains vagues et les friches industrielles. Ensuite, elle commence à coloniser les autres zones : forêt, marais, mais aussi les champs cultivés !

Cette plante vivace est bien adaptée aux climats tempérés : les parties aériennes, gélives, sèchent chaque hiver. Les racines et rhizomes passent la saison froide au repos. De nouvelles pousses se développent au printemps.

Son mode de propagation

La renouée se dissémine essentiellement à partir de ses rhizomes (un morceau de cinq grammes suffit à reconstituer une plante) mais ses tiges se bouturent également avec une grande facilité. Les fragments de tiges peuvent être véhiculés par les cours d'eau, ce qui permet l'implantation de la renouée sur les berges en aval.

Les moyens de lutte et de prévention

Petit inventaire des moyens de lutte

La renouée du Japon est très difficile à déloger une fois qu'elle s'est implantée. Une simple fauche est complètement inefficace. Plusieurs moyens de lutte ont été testés :

- L'arrachage complet du système racinaire est pratiquement impossible : il faut déterrer des racines de plus de trois mètres, et le moindre fragment permet la reconstitution d'une nouvelle population
- Le fauchage systématique des zones infestées, soit en deux temps (mai-juin / septembre-octobre), soit de manière plus régulière (une fois par mois) donne des résultats à long terme. Il faut compter entre cinq à dix ans avant de venir à bout de l'envahisseur.
- Pour les petits espaces, comme les jardins, une méthode semble donner de bons résultats : une fauche des tiges suivie d'application d'un insecticide de type glyphosate au centre de chaque souche (dans le creux de la tige). L'insecticide pénètre alors dans la plante et peut détruire le système racinaire.
- La pose de tissu géotextile peut limiter la repousse de ces plantes. Il faut le poser très minutieusement, la moindre ouverture permettra la repousse de la renouée.
- La plantation de plantes ligneuses peut empêcher ou limiter son développement. A long terme, il s'agit sans doute de la meilleure solution.

Que faire si la renouée s'implante dans votre jardin ?

- **Si les plants sont jeunes** et implantés depuis moins d'un an, tentez de supprimer l'ensemble du système racinaire.
- **Si les plants ont plus d'un an**, il est probable que la plante aura développé un système racinaire profond. Il faut donc agir de façon différente. Fauchez les tiges de la renouée dès qu'ils atteignent quarante centimètres. injectez une dose d'herbicide de type glyphosate au centre de chaque tige. Ce traitement devrait aider à éliminer l'ensemble des parties souterraines de la plante : racines et rhizomes.
- **Éliminez les tiges coupées** dans des sacs étanches, afin de ne pas propager la plante par bouturage. Si vous fabriquez votre propre compost, faites impérativement complètement sécher les tiges sur une bâche avant de les mettre à composter.
- **Plantez des plantes ligneuses à croissance rapide**, comme des saules. La présence de ces « concurrents » enrayera le développement de la renouée.
- **Après chaque intervention** dans une zone infestée, nettoyez outils, roues de brouettes, etc., afin de ne pas propager involontairement la plante.

Licence d'utilisation



Le texte de ce document est publié sous licence Creative commons 2.0 by-nc-sa
Les images sont sous le copyright de leur auteur.